

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024

Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le deux avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme GUILLET, BLONDEAU.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, Mme KADRI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à Mme DANIELE, M. CHARLEMAGNE à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 08_04_029_1A1

OBJET : Actualisation et modification des statuts de Vienne Condrieu Agglomération

Vienne Condrieu Agglomération a notifié à la commune sa délibération adoptée par le Conseil communautaire du 30 janvier 2024 approuvant l'actualisation et la modification des statuts de la communauté d'agglomération.

Conformément à l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit désormais de prononcer sur cette actualisation afin qu'un arrêté interpréfectoral adoptant la révision statutaire de Vienne Condrieu agglomération puisse être pris.

Les modifications apportées concernent le renforcement de la compétence de l'agglomération en matière de transition énergétique pour mettre en œuvre le projet de SAS de production d'énergies renouvelables, la mutualisation en matière d'ingénierie notamment financière entre l'agglomération et les communes, l'actualisation des statuts au regard du contexte post fusion, la mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les derniers statuts de Vienne Condrieu Agglomération en vigueur,

Vu le projet de statuts modifiés joints,

Vu la délibération adoptée par le Conseil communautaire le 30 janvier 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** les statuts actualisés et modifiés de Vienne Condrieu Agglomération tels que joints à la présente délibération

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Secrétariat Général de Vienne Condrieu Agglomération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 11 avril 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 12 avril 2024.